



La vie à Ussel d'Allier

Bulletin d'informations octobre 2022



Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 17h à 19h

Mardi et Jeudi : 9h30 à 12h

Permanence :

- du maire M. Marcel SOCCOL : le lundi et mardi
*(sauf de septembre à fin mars uniquement le mardi
ou sur rendez-vous)*

- du 1^{er} Adjoint M. Jean-Pierre GOUAT : le jeudi

aux heures d'ouvertures de la mairie.

Secrétaire de mairie :

Nathalie GILLERON

Vous pouvez joindre :

Le maire : Marcel SOCCOL 06 21 75 64 05

1^{er} Adjoint : Jean Pierre GOUAT 06 85 80 09 24

2^e Adjoint : Christophe CARTERON 06 68 93 94 96

Site internet : <https://www.usseldallier.fr>



page Facebook

Location de la salle des fêtes :

Modalités en mairie ou sur le site

Les PV des réunions de conseils sont disponibles sur le site de la mairie.

Le mot du Maire

Après un été marqué par une canicule et une sécheresse historiques, qui sont autant de signaux alarmants pour notre avenir, la crise énergétique s'y ajoute désormais et ses conséquences importantes se font déjà durement sentir sur les budgets des foyers, des entreprises et des communes ; la nôtre, évidemment, n'échappe pas à cette dure réalité.

En cette période difficile où la guerre sévit aux frontières de l'Union Européenne, où les équilibres mondiaux s'en trouvent menacés, où la vie est devenue encore plus difficile pour bon nombre de nos concitoyens, et où la pandémie de Covid poursuit son chemin malgré la multiplication des doses de vaccin, il est plus que jamais nécessaire d'être solidaires les uns envers autres.

Comme si cela ne suffisait pas à nos interrogations et à nos difficultés, un orage de grêle d'une rare violence s'est abattu samedi 4 Juin sur notre village occasionnant d'importants dégâts aux toitures de nombreuses maisons d'habitation et bâtiments agricoles et à certaines récoltes sur pied à cette époque de l'année. Dès la fin de l'orage le service départemental, d'incendie et de secours et plus particulièrement les pompiers du centre de secours d'Etroussat ainsi que les entreprises du secteur sont intervenus pour protéger les bâtiments les plus impactés.

J'adresse au nom de toute la commune ma plus profonde gratitude envers les sapeurs-pompiers, les professionnels et les volontaires qui sont intervenus à cette occasion.

Si les dégâts restent cependant mesurés pour notre village au regard des dégâts considérables enregistrés ailleurs et notamment sur l'agglomération vichyssoise, il faudra cependant patienter. Les entreprises de couverture sont très sollicitées, parent au plus urgent et jonglent avec la pénurie de matériaux. Si vous êtes concernés, soyez patients, attention aux arnaques, et faites appel à des professionnels connus. Plusieurs sinistrés de l'orage de juin dernier ont été victimes de malfaçons largement surfacturées.

Malgré cette somme d'aléas, restons optimiste, acceptons l'incertitude car notre monde change et il faut l'accepter tel qu'il est, pour nous et pour nos enfants.

S'il y a des acteurs à mettre à l'honneur, ce sont bien les bénévoles du tissu associatif ussellois. Malgré la pandémie, ils ont continué à faire fonctionner leurs associations. Certes, ces activités restent encore modestes et à l'échelle de notre village, mais le programme qu'ils proposent pour les mois à venir se veut concret et ambitieux. Vous en découvrirez le détail dans les pages de ce bulletin. Bravo et merci à toutes et à tous pour cet engagement. 2023 sera une nouvelle année sous le signe des projets pour les ussellois.

La situation financière de la commune est saine et favorable, et les subventions attendues commencent à arriver. L'État et le Département de l'Allier ont d'ores et déjà répondu favorablement à nos demandes et les aides régionales ne devraient plus tarder. Mais que tout cela est long... Enfin, la communauté de communes qui nous soutient a toujours répondu présent à chacune de nos demandes et nous l'en remercions.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau magazine municipal dont le but est de vous faire connaître l'état d'avancement des projets en cours, de vous communiquer des informations utiles à la vie de tous les jours, de vous faire partager le programme des manifestations à venir sous l'égide de la municipalité et des associations, et d'autres choses encore.

Dans un contexte difficile et incertain, apprécions le bonheur de vivre ensemble à Ussel d'Allier.

Bien amicalement à toutes et à tous

Marcel Soccol

Les Travaux

✓ Église



L'État à hauteur de 35% et le département de l'Allier à hauteur de 30 % ont accepté de participer aux travaux de restauration de l'église.

La commune est en attente de la subvention régionale dont le principe semble d'ores et déjà acquis.

La demande de déplafonnement sollicitée auprès du préfet de l'Allier a été accordée.

Cette mesure dérogatoire permet à la commune de solliciter et d'obtenir un montant d'aides publiques supérieur à 80 % .

Dans ces conditions, les travaux devraient être réalisés courant 2023, après le rendu de l'étude géotechnique, la consultation des entreprises, l'analyse des offres et la signature des marchés de travaux.

La principale préoccupation de la municipalité et de l'architecte du patrimoine concerne la disponibilité des entreprises et la pénurie de matériaux susceptibles d'entraîner un allongement des délais de réalisation.

Pour rappel montant de l'investissement hors taxes : 110 960 € HT.

✓ Ancienne école

Rappel : Les travaux programmés concernent la mise hors d'eau partielle du bâtiment (réfection de la toiture, reprise des enduit de façades, menuiseries). Ces travaux sont nécessaires pour éviter la ruine du bâtiment resté sans entretien depuis plusieurs années.

Par ailleurs dans le cadre de la mise à disposition d'un lieu de vie à usage des associations et des habitants de la commune, une des salles de classe sera aménagée.

L'État à hauteur de 35 % et le Département à hauteur de 30% ont accepté de participer au financement de ces travaux. La Région a également été sollicitée et sa réponse est attendue dans les prochains jours.

Pour rappel montant de l'investissement HT : 65 430 € HT.

Ces travaux ne seront engagés qu'après obtention de la totalité des subventions sollicitées, la commune ne pouvant seule financer ces projets.



Vie quotidienne

✓ Informatique

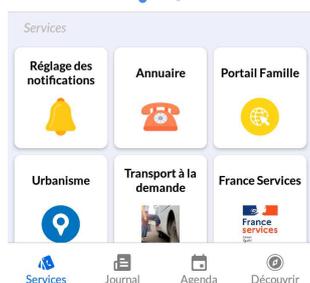
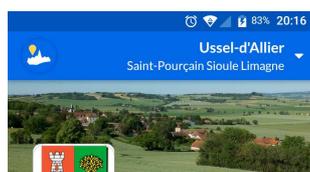
◆ *Changement de site internet*

A la suite de l'arrêt de l'ancien prestataire du site de la commune, le conseil municipal a décidé de repartir sur un tout nouveau site. Vous pourrez y retrouver toutes les informations concernant la commune.
<https://usseldallier.fr>

◆ *Mise à disposition d'un poste informatique*

Dorénavant, les habitants d'Ussel pourront profiter d'un ordinateur connecté à internet mis à disposition pendant les heures d'ouverture de la mairie.

◆ *Application intramuros*



Notre commune est désormais sur l'application IntraMuros. Il suffit de télécharger l'application, rechercher Ussel d'Allier et la mettre en favori. Vous recevez ainsi immédiatement les nouvelles alertes.

Cette fonctionnalité a été intégralement prise en charge par la communauté de commune Saint Pourçain Sioule Limagne.

Retrouvez les informations de la commune et la communauté de communes (services, vie locale, culture, billetterie, commerces...)

✓ Bienvenue

Les nouveaux habitants peuvent s'inscrire à tout moment sur la liste électorale à la mairie ou internet. Bienvenue à toutes les bonnes volontés pour rejoindre les rangs des associations.

✓ **Dépôt des déchets verts**

Fermeture définitive des dépôts de déchets verts d'Ussel d'Allier.

✓ **Le SICTOM Sud Allier**

Vous pouvez maintenant déposer vos déchets à Bayet, Chantelle ou Bellenaves.

HORAIRES	LUNDI	MARDI MERCREDI	JEUDI VENDREDI	SAMEDI
BAYET 06.84.74.70.35		<i>Eté</i> 8h15/12h et 14h/17h45 <i>Hiver</i> 8h45/12h et 13h30/16h45		<i>Eté</i> 8h15/12h 14h/16h45 <i>Hiver</i> 8h45/12h 13h30/16h45
BELLENAVES 06.80.84.49.31	<i>Fermée</i>	<i>Eté</i> 8h15/12h <i>Hiver</i> 8h45/12h	<i>Eté</i> 14h/17h45 <i>Hiver</i> 13h30/16h45	<i>Eté</i> 8h15/12h <i>Hiver</i> 8h45/12h
CHANTELLE 06.80.84.49.31	<i>Fermée</i>	<i>Eté</i> 14h/17h45 <i>Hiver</i> 13h30/16h45	<i>Eté</i> 8h15/12h <i>Hiver</i> 8h45/12h	<i>Eté</i> 14h/16h45 <i>Hiver</i> 13h30/16h45

Fermées les dimanches et jours fériés
ETE : du 01/03 au 31/10 - HIVER : du 01/11 au 29/02

Pensez à demander votre badge d'accès obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2023 (bulletin d'adhésion disponible à la mairie).

Quelles communes ?



Pour tout renseignement complémentaire, contactez le SICTOM Sud-Allier : 04.70.45.51.67

DÉCHETTERIES

BAYET
BELLENAVES
CHANTELLE

DEMANDEZ
votre badge d'accès
OBLIGATOIRE à partir du 02/01/2023



SICTOM
SUD-ALLIER

10 rue des Bouillots
Tél. : 04.70.45.51.67

Email : contact@sictom-sud-allier.fr

Il reste en mairie des autocollants Calendrier 2022-2026 à coller sur vos bacs jaune. Une distribution dans les boîtes aux lettres a été faite mi-septembre.

SUPPRESSION COLONNES TRI

Cette colonne de tri «emballages-papiers» sera **SUPPRIMÉE** dans les prochaines semaines

Tri & collecte à domicile, c'est + pratique !



Les colonnes à VERRE restent bien sûr en place

Vous n'avez pas de bac jaune ? Il est trop petit ?

>> Livraison et échange gratuits, sur demande : contact@sictom-sud-allier.fr ou 0 800 831 628 ou 04 70 45 51 67

Résidents non permanents ? >> Un système sera mis en place avec votre commune



Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr



Panneau Pocket



SICTOM
SUD-ALLIER

contact@sictom-sud-allier.fr
04 70 45 51 67

MODALITÉS DE COLLECTE

Merci de respecter les consignes suivantes pour le bon déroulement du ramassage

*Sortie la veille...
Rentrée après la collecte*



Les sacs ou bacs doivent être présentés la veille au soir des jours de collecte, sur la voie publique et en limite de chaussée.



Les horaires de passage peuvent varier d'une semaine à l'autre.



Lors de travaux signalés par des panneaux «rue barrée», nos véhicules de collecte ne peuvent pas circuler. Par arrêté municipal, il est convenu que l'entreprise, ou la commune, doit prendre les dispositions nécessaires pour permettre la collecte des déchets grâce à des points de regroupement.



Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr



Panneau Pocket



SICTOM
SUD-ALLIER

contact@sictom-sud-allier.fr
04 70 45 51 67

✓ Finances communales et économie d'énergie

La commune bénéficie d'une bonne situation financière et son volant de trésorerie a été consolidé ces dernières années.

Cependant, les dotations de l'État ont une tendance baissière et ne sont pas valorisées par rapport à l'inflation. Même si les petites communes bénéficient pour l'instant du tarif réglementé pour l'électricité ou le gaz concernant leurs propres besoins, la forte augmentation des prix de l'énergie liée à la reprise économique post-covid ainsi qu'à l'invasion de l'Ukraine va forcément influencer sur le coût des services publics, les dépenses courantes, les fournitures et les travaux.



Afin d'amortir au mieux les conséquences de cette inflation, le conseil municipal a pris la décision de réduire sa consommation d'électricité en réduisant l'amplitude de l'éclairage public qui s'éteindra désormais à 21 heures au lieu de 22H30 actuellement (horaires d'hiver). Par ailleurs, aucun changement n'est prévu concernant les horaires matinaux qui correspondent aux horaires du ramassage scolaire. Déjà des mesures d'économie d'énergie avaient été prises antérieurement par le remplacement des lampes classiques par des lampes LED à faible consommation.

La municipalité a par ailleurs pris la décision de relever le tarif des consommations d'énergie facturé aux locataires de la salle des fêtes (EDF et FUEL lorsqu'il y a chauffage) afin de les aligner sur les tarifs actuellement en vigueur.

Enfin, l'aménagement d'une salle dans l'ancienne école dont les travaux programmés pour 2023 prennent en compte un bilan énergétique favorable devrait permettre à l'avenir de limiter la consommation d'énergie en évitant de chauffer et d'éclairer la salle des fêtes (fortement énergivore) lors des réunions des associations et autres rassemblements à effectif restreint.

✓ Remerciements

Le bénévolat ça existe :

◆ Deux bancs installés près de la statue de Notre Dame du Retour et sur le parking de la rue des Menutons

La promenade entre la statue de Notre Dame du Retour et la table d'orientation connaît un franc succès, surtout les fins de semaine et en période de congés. Certains visiteurs, locaux ou de passage avaient manifesté le souhait d'y trouver un banc, soit pour s'y reposer soit pour y méditer, cette promenade proposant un panorama propice à la contemplation.

C'est finalement **André Touzain** qui a pris l'initiative de créer, fabriquer et poser l'objet tant attendu à la satisfaction générale. Nous lui adressons nos plus chaleureux remerciements en soulignant qu'il a doublé la mise en installant un deuxième banc sur le parking de la rue des Menutons. Merci encore.



Rue des Menutons



Vers la Statue Notre Dame du Retour

◆ Ces petits travaux si utiles

Un grand merci également à **José** notre belge préféré, toujours volontaire et disponible, pour un petit coup de rabot, un coup de scie ou de tournevis. L'ancien professeur de menuiserie n'a pas perdu la main et nous lui en sommes reconnaissant.

✓ Les pesticides interdits dans les cimetières depuis le 1^{er} Juillet 2022. Les conséquences.

Un arrêté du ministre de l'environnement en date du 15 Janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes élargit la liste des lieux où l'utilisation des pesticides est interdite.

Depuis le 1^{er} Juillet 2022, ces produits ne peuvent plus être utilisés dans les lieux de vie, les parcs d'attraction, les voies d'accès privées, les zones commerciales, les établissements de santé et sportifs et dans les cimetières, sauf les produits de biocontrôle, ceux à faible risque et ceux autorisés en agriculture biologique.

Trois types de pesticides sont donc dorénavant interdits :

- Les herbicides contre « les mauvaises herbes »
- Les insecticides, pour lutter contre les insectes
- Les fongicides, pour éviter les champignons

Ces mesures impliquent une évolution des pratiques dans les cimetières. Mais lesquelles ?

Le maintien de l'entretien du cimetière, lieu de recueillement est essentiel. Comment dans ces conditions opérer une transition douce vers une gestion écologique des espaces.

Concernant notre commune, des tests ont été réalisés avec des produits bio autorisés mais les résultats se sont avérés peu probants. Pour maintenir les espaces publics et le cimetière dans un état acceptable, il faudrait se donner les moyens humains et financiers et de formation pour passer vers un modèle à zéro pesticide. Ce qui semble possible dans une commune de taille moyenne ou dans les grandes agglomérations en terme de moyens est difficilement réalisable dans nos petites et très petites communes qui ne disposent que de moyens financiers très limités et par conséquence peu de personnel, sinon les quelques heures par semaine de notre employé communal.

Certaines communes ont décidé d'enherber les cimetières, d'autres vont encore plus loin en labellisant les cimetières Eco-Jardin. Une majorité semble avoir choisi une ambiance minérale (gravillons, sable) mais cette technique agit comme un ralentisseur provisoire et n'empêche pas les mauvaises herbes de se développer à plus ou moins brève échéance.

Reste

- le désherbage manuel (binette, raclette etc.) qui nécessite beaucoup de bras
- le désherbage mécanique avec des outils adaptés
- le désherbage thermique

Beaucoup d'expériences tentées par anticipation par certaines communes se sont avérées peu ou pas efficaces et parfois catastrophiques.

Enfin une enquête réalisée récemment a montré qu'une majorité des sondés imagine les cimetières évoluer vers une présence plus forte du végétal (67%).

La municipalité va se saisir de cette question dans les prochaines semaines et précise que rien ne sera engagé avant d'avoir consulté les habitants du village.

PS : La détention et l'utilisation des PPP (produits phytopharmaceutiques tels que les herbicides, fongicides, acaricides etc.) appelés communément « pesticides », hors Biocontrôle, par les particuliers et les maires constituent un délit qui peut-être sanctionné par de lourdes peines : six mois d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

Ce sont les inspecteurs de l'environnement de l'Office Français de la Biodiversité qui constatent ces infractions auprès des différents utilisateurs (particuliers, professionnels, collectivités).

Informations diverses

✓ Va-z-y-mâ

- ◆ Décoration de Noël 2021 au cœur du village :



- ◆ 16 mars 2022 : après-midi jeux organisé à la salle des fêtes, chacun a apporté des jeux de société. Les participants ont été très contents et souhaitent que l'on renouvelle cette expérience en hiver. Notre souhait étant de rapprocher les générations et habitants du village.
- ◆ 2 avril 2022 : karaoké. Une quarantaine de personnes s'est réunie autour du micro. La soirée était animée par Jean-Pierre et a rencontré un beau succès. Les participants étaient ravis de pouvoir enfin s'éclater après cette période de covid. Nous remercions Jean-Pierre pour son animation.
- ◆ 22 mai 2022 : vide grenier-brocante. Environ 25 exposants se sont installés au cœur du village et ont attiré de nombreux visiteurs. Les exposants et visiteurs ont apprécié la présence du camion-pizza. Au vu du succès de cette journée nous renouvèlerons l'expérience.
- ◆ 3 juillet 2022 : fête du village. Sous une météo plus clémente que l'année dernière, petits et grands ont pu s'affronter sur différents jeux en bois fabriqués par des habitants de la commune. Journée animée également par Jean-Pierre qui a proposé plusieurs blind test pour le plus grand plaisir des mélomanes.



Les recettes des buvettes des différentes manifestations permettent d'envisager de nouvelles animations.

Nous remercions et félicitons les bénévoles pour leur disponibilité et leur savoir-faire quant à la fabrication des décorations de Noël et des jeux pour la fête du village.

Agenda 2022-2023 :

- ◆ 3 novembre 2022 : après-midi jeux.
- ◆ 19 novembre 2022 : karaoké avec buvette et encas.
- ◆ Courant décembre : décorations de Noël au village.
- ◆ 14 mai 2023: brocante.
- ◆ 18 juin 2023 : fête du village.

D'autres animations ou manifestations seront prévues, dates encore à définir.

✓ Amicale laïque

- ◆ Dimanche 30 octobre 2022 : Halloween. Les enfants feront la tournée du bourg en quête de bonbons et un goûter les attendra à la mairie.
- ◆ 18 décembre 2022 : arbre de Noël pour les enfants d'Ussel.



Nous profitons de ce bulletin pour vous rappeler que toutes les idées et bonnes volontés sont les bienvenues. Votre participation aux différentes manifestations permet de faire vivre le village.

✓ Commune

- Cérémonie du 8 mai 2022

La commémoration a eu lieu à 10h avec dépôt de gerbe au monument aux morts suivie du verre de l'amitié.

- Cérémonie du 14 juillet 2022

Départ de la mairie pour se rendre au Monument aux morts. De nombreuses personnes se sont déplacées. Nous nous sommes retrouvés ensuite à la salle des fêtes autour d'un verre de rosé bien frais !



- **Commémoration de l'armistice de la guerre 1914-1918** le vendredi 11 novembre 2022 à 10h au cimetière Suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

✓ Repas des aînés



Une nouvelle fois, le repas des aînés programmé pour cette fin d'année est à nouveau reporté. En effet, la pandémie de covid 19 que l'on pensait derrière nous fait son retour. Depuis le début de l'automne, le nombre de cas positifs ne cesse de progresser faisant craindre un retour d'un protocole sanitaire.

Afin de limiter les risques de contamination des plus fragiles, la municipalité a décidé de reporter cette année encore le repas des aînés, et de le reprogrammer au printemps prochain si bien entendu des conditions sanitaires plus favorables le permettent.

Comme pour les deux années précédentes, nos aînés se verront offrir quelques friandises à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cela ne compense pas la chaleur des retrouvailles autour d'un repas pris en commun mais permet de maintenir un lien social indispensable.

Pour information, la commune utilise les services de la coopérative scolaire de Chantelle pour l'acquisition des chocolats de fin d'année. Cette formule permet de profiter des tarifs d'un achat groupé et de faire bénéficier la caisse des écoles d'une petite marge utile au développement de ses activités.



Agenda



Téléthon

Les 2 et 3 Décembre prochain se déroulera l'édition 2022 du Téléthon. Après deux années fortement perturbées par un contexte inédit, la municipalité a décidé d'associer notre commune à l'événement.

Sur le modèle des éditions précédentes, le programme proposé qui se déroulera le Samedi 3 décembre sera le suivant :

Randonnée « Unis pour les autres »

Circuit proposé : 25 Kms au départ d'Ussel

Ussel d'Allier-Saint-Germain de Salles-Barberier- Étroussat- Fourilles-Ussel d'Allier

Inscription sur place à la salle des fêtes à partir de 8 h30

Participation : 5 euros (comprend le casse croûte du midi avec les pompiers d'Étroussat)

Café et viennoiseries offerts par la commune.

Départ de la Randonnées à 9h/9h 30

Premier arrêt : Salle des fêtes de Saint-Germain-de-Salles. Boissons chaudes et viennoiseries offertes par la commune de Saint Germain-de-Salles.

Deuxième Arrêt : Etroussat. Déjeuner Omelette géante offerte par l'amicale de sapeurs-pompiers.

Troisième arrêt : Fourilles. Goûter offert par la commune de Fourilles.

Arrivée : Salle des fêtes d'Ussel d'Allier

Intermède musical

Buvette à disposition

19h30 : Pot au feu cuisiné par l'Amicale Laïque. Tarif : 12 euros hors boissons. Sur réservation.

La recette (inscription et repas) sera intégralement reversée au bénéfice du Téléthon.



Le festival viticole et gourmand.

De multiples animations sont organisées sur l'ensemble des 33 communes du Pays Saint Pourcinois durant 11 jours.

Le concours traditionnel de pétanque inter-villages du 15 août sera organisé à Ussel d'Allier en 2023.

Près de chez nous

Vous aidez un proche dans son quotidien



FOURILLES
Salle polyvalente
13 rue de la gare

Entr'aïdants

Retrouvons-nous lors d'un moment convivial d'informations et d'échanges entre aidants

Nous vous proposons des temps d'échanges* autour d'une collation, ainsi que des activités de découverte avec différents professionnels :
Yoga, groupe de paroles, expression corporelle, expression théâtrale, gestion du stress, gestion des émotions, atelier couture, art thérapie...

*En groupe de préférence ou individuellement selon vos besoins

Les conseillères autonomie du Conseil départemental vous accueillent, et vous accompagnent gratuitement durant 5 séances dès le mois d'octobre 2022.

Séances gratuites

- Mercredi 19 octobre 2022 à 14 h
- Lundi 14 novembre 2022 à 14 h
- Lundi 5 décembre 2022 à 14 h (lieu à confirmer)
- Lundi 9 janvier 2023 à 14 h (lieu à confirmer)
- Lundi 23 janvier 2023 à 14 h (lieu à confirmer)

Renseignements complémentaires au 07 72 39 02 92 ou par mail à poiret.b@allier.fr ou levadoux.n@allier.fr

Action financée par la Conférence des Financiers de la prévention de la perte d'autonomie de l'Allier (CFPPA23) grâce au concours de la CNSA



Un peu d'histoire ...

La légende de la bonne chatelaine

La légende de la bonne chatelaine d'Ussel que nous a rapporté l'Abbé Boudant dans ses écrits a été publiée par le journal *L'Espoir* il y a une cinquantaine d'années sous la signature d'un certain Yves Mazet probablement journaliste de cette publication.

C'est un habitant de Fourilles qui nous a transmis le précieux document qu'il conservait depuis de nombreuses années.

Le journal *L'Espoir* avec sa manchette « le journal des hommes libres » dont la création date de 1941 est un journal fondé à Saint-Etienne sous forme clandestine par Monsieur Jean Nocher, qui devint par ailleurs le premier responsable des Mouvements unis de la résistance de la Loire. Le journal est racheté en 1963 par le Progrès de Lyon. Homme de l'audiovisuel, Jean Nocher tint à partir de 1958 et jusqu'à sa mort une chronique quotidienne « En direct avec vous » dont les plus anciens se souviennent peut-être.

L'audience de *L'Espoir* se trouvait dans les départements de l'Allier, Loire, Haute-Loire et Puy-de-Dôme.

Eh oui ! Voici revenu l'hiver, avec sa froidure, son manteau de neige, sa barbe et cheveux de brouillard, ses perles de givre, dure saison pour les vieillards et les malheureux qui se recroquevillent derrière un maigre feu dans leurs pauvres maisons.

Heureusement qu'il existe des âmes généreuses distribuant les bienfaits à ces déshérités.

Déjà autrefois, du temps des seigneurs au cœur aussi dur que leur poignet habitué à manier l'épée, vivaient de ces âmes compatissantes.

A ce sujet, nous ne pouvons manquer de citer la charmante légende de la bonne chatelaine que l'on raconte à Ussel, dans l'Allier.

La scène se passait en 1100. Ussel possédait un château dont le seigneur était un nommé Sire Hugues, homme brutal



qui passait son temps entre la guerre avec ses voisins et la chasse.

Son épouse, qui avait nom Berthe la Jolie, était, du point de vue caractère, tout l'opposé de son époux. C'était un exemple de douceur et de charité. Elle passait son temps à travailler pour les pauvres de son village, où elle descendait souvent pour leur porter des vivres et des vêtements, tout cela bien entendu en cachette de son seigneur maître.

Mais toutes les choses ont une fin, même les meilleures, et un jour, le châtelain d'Ussel s'aperçut de ses allées et venues, et lui défendit, sous peine de représailles terribles, de venir en secours aux malheureux.

La pauvre femme pleura amèrement, mais au bout de quelques jours, son âme généreuse l'incita à reprendre ses bonnes œuvres.

Un jour, pendant la même saison que maintenant, un froid rigoureux régnant, la bonne chatelaine, profitant de l'absence de son mari qui était à la chasse, emplit son tablier



de victuailles et s'appréta à descendre une fois de plus au village.

Mais en contournant le château, elle se trouva face à face avec Sire Hugues qui était de fort méchante humeur, ayant forcé un sanglier en vain.

Le châtelain, se doutant du but de la sortie de son épouse, l'interpella rudement et lui demanda ce que contenait son tablier.

Suite :

La pauvre femme, toute éperdue, songeant à ses malheureux qui l'attendaient, se permit un pieux mensonge, le rouge de la confusion aux joues. Elle répondit en balbutiant qu'elle avait des roses.

Le seigneur d'Ussel, n'en croyant rien, s'approcha en ricanant et d'un geste brusque, ouvrit le vêtement que la malheureuse, épouvantée, serrait contre elle.

Mais, ô miracle ! au lieu de victuailles, ce furent bien des

roses qui tombèrent sur le sol, de belles roses pourpres dont la teinte tranchait sur le blanc de la neige.

Le châtelain fut frappé de stupeur et un grand revirement se produisit dans son âme.

Depuis ce jour, le seigneur non seulement permit, mais incita son épouse à poursuivre ses bonnes œuvres, et devint le meilleur des maîtres et le meilleur des époux, à la grande joie de Dame Berthe.

Yves MAZET.

Infos utiles



Centre Social La M.A.G.I.C (Maison d'Animation Globale et d'Initiatives Collectives)

Les cours de couture-tricot ont lieu à la salle des fêtes d'Ussel d'Allier les jeudis de 19h à 21h.

Tél : 04.70.58.20.68. E-mail : contact@lamagic.fr
Plus d'infos : www.lamagic.fr



✓ **Cinéma** (à retrouver sur IntraMuros)



Pour vos envies de films, 2 salles de cinéma peuvent vous accueillir :

- Le Chardon à Gannat : 1 bis rue des Frères Degand
- Clap Ciné à Saint Pourçain sur Sioule : Cours des Bénédictins

Programme sur le site comcom-ccpsl.fr dans la rubrique « S'épanouir sur le territoire »

Numéros utiles

Médecin de garde : 04 70 48 57 87

Pharmacies de garde : www.servigardes.fr et 0825.74.20.30 (15 cts la minute)

SAMU : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 85

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 9 rue Achille Roche, 03000 MOULINS. Tel: 3646 ; <http://ameli.fr>

MSA Auvergne : 20 avenue Meunier, 03000 MOULINS. Tel: 04 71 64 46 64. <http://msa-auvergne.fr>

Violences conjugales : 3919

Enfance maltraitée : 119

Cyber Harcèlement : 3020

Directeur de Publication :
Marcel Soccol